

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26156
---	--	----------------------------

SEANCE du : 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Marie-Hélène GUIGNARD	Elina PREAULT
Bruno BODIN	Sylvie FOUILLET	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Emile BREGEON	Pascale FRADIN	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN, de 18h30 à 19h00 et de 19h05 à 21h21
Pierre BUREAU	David GABORIT	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Nathalie MOREAU	Nathalie SOUBRE
Yannick CHARRIER	Olivier GEFFARD	Jean-François MORIN	Antoine TRANCHET
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTEIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN, de 19h00 à 19h05	

Secrétaire de séance : Jean-François MORIN, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Autorisation dépôt de permis de construire – Réseau de Chaleur Urbain

CONSIDERANT que le projet de réseau de chaleur urbain répond aux objectifs de transition énergétique et de maîtrise des consommations d'énergie ;

CONSIDÉRANT que ce projet présente un intérêt public local en contribuant au développement des énergies renouvelables, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la maîtrise des coûts énergétiques et à la sécurisation de l'approvisionnement en énergie des équipements raccordés ;

CONSIDERANT que la réalisation des équipements nécessaires au fonctionnement du réseau de chaleur urbain est soumise à l'obtention préalable d'un permis de construire ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à déposer et signer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante au nom de la commune.

Dans le cadre du projet de réseau de chaleur urbain, la commune envisage la réalisation d'équipements techniques nécessaires à la production et à la distribution d'énergie destinée à l'alimentation de plusieurs bâtiments.

La réalisation de ce projet nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire au nom de la commune pour la construction d'une chaufferie biomasse.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque la commune est pétitionnaire d'une autorisation d'urbanisme, le Conseil Municipal doit autoriser Madame le Maire à déposer et signer la demande correspondante au nom de la commune.

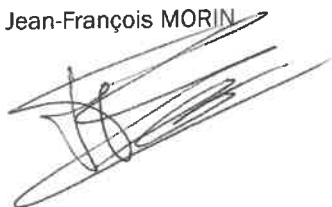
Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260915-DG_DEL_2026_156-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Après en avoir délibéré, avec 4 abstentions (Florence ERISSE, Véronique GONNORD, Pierre MORIN, Thierry LEBLAN FALZONE), le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à déposer et signer, au nom de la commune, la demande de permis de construire relative à la construction de la chaufferie biomasse nécessaire au fonctionnement du réseau de chaleur urbain ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'instruction, à l'obtention et à la mise en œuvre de cette autorisation d'urbanisme.

Le Secrétaire de séance,

Jean-François MORIN



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

